



Commune de B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté portant le n° 3B/2026/0033 du 24 juin 2026 du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, à savoir

la société **SOLA s.à.r.l.** a obtenu l'autorisation pour les travaux d'excavation autres que dans la roche à Bertrange, A Laangert.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 1^{er} juillet 2026


Commune de B E R T R A N G E

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 1^{er} juillet 2026


Commune de B E R T R A N G E

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire